



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Cours d'appel d'AMIENS
Tribunal de Justice de SENLIS*

*Le CONCILIA TEUR
Gérard LARUELLE
06 10 29 12 62
gerard.laruelle@conciliateurdejustice.fr*

*Décret N° 78-381 du 20 mars 1978 (modifié)
relatif aux conciliateurs de justice*

Monsieur Stéphane PETRES
Place Daniel BOURGOIS
60800 FRESNOY-LE-LUAT

Senlis le 26 juillet 2021

Monsieur le Maire,

La cours d'appel d'AMIENS et le Tribunal judiciaire de SENLIS viennent de me nommer Conciliateur de Justice sur les 46 communes du canton de NANTEUIL LE HAUDOIN.

Je vous joins mon ordonnance de nomination, laquelle officialise ma démarche.

Cette nomination intervient dans le cadre de la simplification des procédures civiles qui obligent avant toute saisine du tribunal compétent de passer par la conciliation.

Afin de mener cette mission à bien, je vous informe que j'installe ma permanence sur la commune de NANTEUIL LE HAUDOIN chef lieu du canton.

Ces permanences, ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens du canton, gratuite et confidentielle, se tiendront à la Mairie de Nanteuil le Haudouin 8, place de la République au rythme de 3 demi-journées par mois le jeudi de 14H à 17H et ceci dans un premier temps.

Les RDV sont à prendre en mairie de Nanteuil le Haudouin au 03 44 88 38 06 ou directement auprès de moi au 06 10 29 12 62.

Vos habitantes et habitants peuvent également me saisir par mail à l'adresse suivante :

gerard.laruelle@conciliateurdejustice.fr

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en informer vos administrés par tous les moyens qui vous semblent appropriés.

Je vous rappelle, que le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté et que le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout de conflits en obtenant un accord amiable.

Les conflits concernés touchent toutes les formes de différends et de litiges à l'exemption des affaires familiales (Divorce, pensions alimentaires, résidence des enfants etc.) des affaires relevant du Pénal et des conflits avec l'administration.

Je tiens à m'excuser de ne pas avoir le temps pour venir me présenter auprès de chacune et chacun d'entre vous, mais j'espère avoir l'occasion de vous rencontrer dès que l'occasion se présentera.

Néanmoins, je reste à votre entière disposition pour échanger ou vous rencontrez en cas de besoins.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conciliateur de Justice
Gérard Laruelle